

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 janvier 2018

ENTREPRISE NOUVELLE - NOUVELLES GOUVERNANCES - (N° 476)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL18

présenté par
M. Potier, rapporteur

ARTICLE 3

À la seconde phrase de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« du deuxième »,

les mots :

« de l'avant-dernier ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.